



LEGENDE

- BATI
- BOIS
- MUR
- RAIL DE SECURITE
- ARBRE
- JARDIN
- FOSSE
- FRICHE
- TALUS
- HAIE
- HAIE D'ARBRES
- CLOTURE
- POINT COTE
- SENS DU COURANT
- NAPPE D'EAU PERMANENTE
- FILET D'EAU
- VOIE FERREE
- DETAIL TOPOGRAPHIQUE
- CHEMIN OU VOIE
- PONT OUVRAGE D'ART
- CIMETIERE
- LIMITE DE COMMUNE
- LIMITE DE DEPARTEMENT
- Zone rouge – écoulement et expansions des crues d'aléas forts à très forts
- Zone orange – expansions des crues d'aléas moyens
- Zone bleu – urbanisées autres que les centres urbains d'aléas forts
- Zone ciel – urbanisées autres que les centres urbains d'aléas moyens
- Zone verte – centres urbains d'aléas moyens à forts
- Bornes de navigation
- Isovitesse 1m/s
- Isovitesse 0.5 m/s
- Nom du dessin : Ppr seine 10000e - réglementaire .dwg
- Date : 08/10/2003
- Dessiné par : BIDU/FDNTENY
- Révision :

maître d'ouvrage

préfecture de l'Essonne



Vu, pour être annexé à mon arrêté de ce jour,
le 20 octobre 2003,
Le Préfet de l'Essonne



Signé : Denis PRIEUR

approuvé le 20 octobre 2003

Plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRI), vallée de la Seine dans le département de l'Essonne

approuvé par l'arrêté préfectoral n° 2003-PREF.DCL/0375 du 20 octobre 2003

carte des zones réglementaires

maître d'œuvre

direction départementale de l'Équipement de l'Essonne

service des Actions Juridiques,
de l'Urbanisme et de l'Environnement
bureau Risques Naturels et Police de l'Eau
route de Lisses - 91100 Villebon
Téléphone 01 60 91 70 00
Télécopie 01 60 96 34 66

échelle 1/10000.